



ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022

- **Volume journalier** réduit à 3 m³ par jour
- **Gravats limités** à 1 m³ par jour
- **Accès à toutes les déchèteries du territoire** (fin de différenciation zone A et B)
- **Arrêt de l'accueil des usagers sur la Station de transfert** (orientation vers les autres déchèteries non munies de gabarit)

Toutes ces informations seront consultables sur le site www.decoset.fr

